

**Subsides en vertu de l'article 56(2) du Règlement, motions:**

1. Motion demandant à l'Orateur de quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides suivant l'ordre spécial adopté le vendredi 28 janvier 1966, présentation et interruption du débat, 74. Reprise du débat, adoption de la motion principale, sans rapport de temps, 86-87.
2. Motion demandant à l'Orateur de quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, 320. Amendement (M. Diefenbaker),—Négligence du gouvernement qui n'a pas pris des mesures efficaces pour contenir le coût de la vie et comprimer l'inflation: présentation, 320. Sous-amendement (M. Douglas),—Regrette également que le gouvernement n'ait pas créé une commission de révision de prix: présentation, 320. Reprise du débat et interruption, 321. Reprise du débat et interruption, 323-324. Reprise du débat, 324. Interruption du débat par M. l'Orateur, au moment convenu et rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 324-325. Rejet de l'amendement sur vote inscrit, 325-326. Adoption de la motion principale sur division, après débat supplémentaire, sans rapport de temps, 326.
3. Motion demandant à l'Orateur de quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, 491. Rappel au Règlement à l'effet qu'un député tentait de traiter d'une partie des témoignages qu'on donne présentement devant une commission royale d'enquête, 491. M. l'Orateur décide que le témoignage portait sur un sujet accessoire non essentiel et déclare irrecevable le rappel au Règlement, 491-493. Reprise du débat; amendement (M. Fairweather),—La Chambre explore et condamne le fait que le gouvernement a prié la Gendarmerie royale du Canada de lui fournir des renseignements sur la conduite passée de tous les membres du Parlement: Présentation, 493. Rappel au Règlement à l'effet que la proposition d'amendement se fonde sur des témoignages présentés devant une commission royale d'enquête et que le genre de discussions ainsi proposées serait inconvenant et contre les règles, 494. M. l'Orateur déclare que la règle dont il a parlé antérieurement s'applique en l'occurrence et qu'une pareille question n'est pas *sub judice*, par conséquent la motion est recevable, 494-495. Reprise et interruption du débat, 495. Reprise du débat, 497. Ordre,—Que M. l'Orateur n'interrompra les délibérations qu'après que certains députés auront eu l'occasion de prendre la parole, mais le débat doit se terminer en toute éventualité à neuf heures ce soir au plus tard, 498. Reprise du débat; sous-amendement (M. Grégoire),—Que "l'opération salissage" cesse immédiatement: Présentation et le sous-amendement est déclaré irrecevable parce qu'il ne se rattache pas à l'amendement et qu'il soulève une question distincte qui ne peut être étudiée que sur la présentation d'une motion en vue de donner un préavis, 498-499. Reprise du débat, 499. Interruption du débat par M. l'Orateur au moment convenu et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 499-500. Adoption de la motion principale sur division, après débat supplémentaire, sans rapport de temps, 500.
4. Motion demandant à l'Orateur de quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, 545. Amendement (M. Hees),—Restriction du crédit et pénurie de fonds hypothécaires: présentation, 545. Reprise et interruption du débat, 546. Reprise du débat et interruption par M. l'Orateur au moment convenu et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 548-549. Adoption de la motion principale sur division, après débat supplémentaire, sans rapport de temps, 549.
5. Motion demandant à l'Orateur de quitter le fauteuil (4e et dernière fois), afin que la Chambre se forme en comité des subsides, 999. Amendement (M. Winkler),—Etude du versement d'une pension majorée sans vérification des moyens ni preuve d'indigence ni révélation quant au revenu ou aux ressources financières: présentation et rappel au Règlement, 999-1000. Amendement déclaré irrecevable, 1000-1001. Reprise du débat et amendement (M. Douglas),—Négligence du gouvernement de présenter des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité et du revenu national, présentation et interruption du débat (du consentement unanime), 1001. Reprise et interruption du débat, 1002. Reprise et interruption du débat, 1013. Reprise du débat, 1014. Interruption du débat par M. l'Orateur, au moment convenu, et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 1015-1016. Adoption de la motion principale sur division, 1016.

Voir aussi **Procédure, modification.**

**Subventions:**

Voir **Betterave à sucre; Construction navale; Marine marchande du Canada; Pêcheries; Transbordeurs, services; Transport.**

**Subventions aux auteurs et associations:**

Dépôt d'une brochure intitulé "Subventions aux auteurs et associations", 805. Document parlementaire no 144D.

**Sucre, accord international de 1958:**

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, etc.**